

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires, Edwige PERINET, Conseillère déléguée, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Sighilde LEGOUPIL, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE, Jean-Pierre LEQUERTIER, Thierry MENDES.

Absents excusés :

Claude DUPONT a donné pouvoir à Monsieur Le Maire
Stéphane PINABEL.

Madame Delphine JIMENEZ-GRENIER est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Le procès-verbal de la séance du 05 Février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe que le point n°11 inscrit à l'ordre du jour est retiré pour complément d'informations. Il sera présenté lors d'une prochaine séance.

INFORMATIONS :

M. Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que les élections européennes se dérouleront le 26 Mai prochain et il leur demande de réserver leur dimanche à la tenue des bureaux de vote.

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la demande d'installation d'un point de vente de produits de la mer cuisinés dans l'ancien local de l'office de tourisme, Place Flandres Dunkerque, évoqué en séance du 05 Février, il était convenu, avant de donner une réponse, de se renseigner sur le coût des raccordements aux réseaux eau potable et assainissement... C'est aujourd'hui chose faite et les montants de 5 015.84€ pour l'eau et de 7 144.15€, soit 12 159.99€, ce qui ne permet pas de donner suite à ce projet.

Il donne connaissance de plusieurs courriers :

- Jean-Pierre MARCON, nouvel habitant de la commune qui remercie de l'invitation pour le repas des cheveux blancs.
- Baptiste Fauvel, « Association Football Globe-trotters » qui remercie la Municipalité pour l'aide apportée pour sa mission en argentine. Il présentera un nouveau projet pour une mission au Sénégal et sollicitera à nouveau l'aide de la Mairie.

Il précise que l'Enquête Publique pour le projet d'extension portuaire débutera le 9 Avril et se terminera le 16 Mai prochain. Il invite chaque Conseiller à se manifester favorablement sur ce projet. Si tout se passe bien ... les travaux devraient débuter en septembre et la mise en service serait programmée pour le mois de Juin 2020.

Informations sur les décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre des délégations confiées par le Conseil Municipal :

Décision n° 1

Signature du marché avec la Routière Pérez pour l'enlèvement des bancs de sable et des algues

BUDGET PORTUAIRE : Enlèvement des bancs de sable : 24 750€

BUDGET COMMUNAL : Enlèvement des Algues dans le chenal : 7 300.00€HT, soit 8 760.00€TTC

Décision n°2

Signature du marché avec l'Atelier du Marais relatif à la Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Boulevard Maritime :

Rémunération fixée à 3.45% du montant des travaux, soit un montant de 29 325€ HT, basé sur une estimation de travaux de 850 000€HT.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE 2018 :

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que les comptes de gestion du Trésorier doivent être approuvés avant les comptes administratifs.

Il précise la totale concordance des comptes de l'exercice et pour les résultats globaux d'affectation, il faudra tenir compte de la décision d'affectation des résultats des excédents du budget Assainissement et du budget Funéraire, clôturés au 31.12.2017, et demande au Conseil de bien vouloir les approuver, étant précisé que le détail sera donné lors de la présentation des comptes administratifs.

Commune :

Dépenses de Fonctionnement	3 143 538.56	
Recettes de Fonctionnement	3 579 602.10	Excédent : 436 063.54
Dépenses d'Investissement	1 395 004.85	Excédent : 422 033.88
Recettes d'Investissement	1 817 038.73	

Résultat : Excédent de : 858 097.42

Port :

Dépenses de Fonctionnement	684 459.71	
Recettes de Fonctionnement	667 261.22	Déficit : 17 197.89
Dépenses d'Investissement	127 426.24	
Recettes d'Investissement	87 227.65	Déficit : 40 198.59

Résultat : Déficit de 57 396.48

Il précise que les comptes du port sont déficitaires cette année, mais qu'avec les excédents antérieurs, le résultat global sera excédentaire.

Cependant, ce budget ne dégage pas assez d'excédent pour effectuer des provisions confortables en cas de besoin de travaux, et chaque année, des travaux d'entretien sont réalisés ainsi que les opérations de désensablement, ce qui grève le budget.

Avec l'extension portuaire, si le projet arrive à terme avec 300 anneaux supplémentaires, l'exécution budgétaire sera plus aisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les comptes de gestion du Comptable Public.

Approbation des comptes administratifs 2018 – Commune et Port :

Monsieur Le Maire rappelle que les comptes ont été vus en détail lors de la commission des finances du 25 Mars dernier et que chaque conseiller a reçu le document explicatif.

Il rappelle cependant certaines informations importantes sur l'exécution budgétaire 2018 tant pour la commune que pour le port et donne les résultats, précisant que les excédents des budgets clôturés de l'assainissement et des pompes funèbres sont intégrés aux résultats du compte de la Commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	3 143 538.56	
Recettes de Fonctionnement	3 579 602.10	Excédent : 436 063.54

Excédent reporté N-1	231 781.96
----------------------	------------

Intégration de l'excédent de fonctionnement 2017
Du Budget annexe du service de l'assainissement

475 407.95

Intégration de l'excédent de fonctionnement 2017

Du Budget du Service des Pompes Funèbres

377.55

D'où un excédent global de fonctionnement de

1 143 631.00

Section d'investissement :

Dépenses de l'année 2018 : 1 395 004.85

Recettes de l'année 2018 : 1 817 038.73 soit un excédent de 422 033.88

Déficit reporté N-1

978 127.72

Intégration de l'excédent d'investissement 2017

237 783.98

Du Budget annexe du service de l'assainissement

D'où un déficit global d'investissement de

318 309.86

Au quel il convient d'ajouter les restes à réaliser

Dépenses : 15 505.80

Recettes : 79 000.00

Soit un excédent sur les restes à réaliser de

63 494 .20

Déficit de clôture

254 815.66

Monsieur Le Maire quitte la salle et Madame Annick MARIE prend la présidence de séance pour le vote des comptes administratifs.

Les comptes administratifs 2018 de la Commune et du service portuaire sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance sous les applaudissements de ces collègues pour sa bonne tenue des deniers publics.

Monsieur le Maire précise que le capital restant dû au 31.12.2018 est en baisse.

Affectation des Résultats :

Les comptes étant approuvés, il est dorénavant nécessaire de voter les affectations des résultats qui seront inscrits aux Budgets 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les affectations des résultats suivantes :

Commune :

L'excédent global de fonctionnement de 1 143 631.00 € est ainsi affecté :

Article 1068 « Réserves » (Investissement)	254 815.66€
002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)	888 815.34€

Service du Port :

L'excédent global de fonctionnement de 147 976.96€ est ainsi affecté :

Article 1068 « Réserves » (Investissement)	81 394.15€
002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)	66 582.81€

BUDGETS 2019

Commune

Les budgets ont également été étudiés en détail lors de la commission des Finances, Monsieur le Maire donne quelques explications et proposera au Conseil un vote par chapitre, en dépenses et en recettes pour chacune des sections :

DEPENSES Section de Fonctionnement	
Chapitre	Propositions 2019
011 Charges à caractère général	1 461 901.00
012 Charges de personnel	1 212 181.00
65 - Autres charges de gestion courante	224 787.00
66 Charges financières	75 600.00
67 Charges exceptionnelles	8 000.00
042 Opérations d'ordre entre section	38 930.30
014 - Reversement GIR	292 581.00
TOTAL	3 313 980.30
023, Virement à la section d'investissement	1 318 168.04
TOTAL GLOBAL	4 632 148.34

Chapitre 011 : Charges à caractère Général : en nette hausse :

ASTRE (Factures anciennement réglées sur le chapitre personnel) : + 215 000€

Inscriptions des dépenses pour les services communs de la CAC (Jeunesse... ADS) : + 230 000€

Rq : Services communs : les dépenses sont compensées en recettes par des AC. Ces deux nouveaux sont la cause de la hausse du chapitre 011.

Chapitre 012 : Différence entre 2018 et 2019 : - 186 949€

- 215 000€ pour ASTRE (transférés au chapitre 011)
- Mais 12 454€ en plus pour les agents recenseurs
- Et 36 130€ en plus inscrits (mais pas forcément versés) pour la deuxième part du nouveau régime indemnitaire)

Donc : 186 949 (différence 2017-2018) + 12 454 + 36 130 = 235 533€

D'où une différence « virtuelle » de - 20 000€ / à 2017

Chapitre 65 : en nette hausse :

Voté au dernier conseil : la restitution des subventions versées par le Pôle de proximité aux communes : + 27 656€ pour BCT (somme compensée par la CAC en recettes)

Chapitre 66 : charges financières (inscription des ICNE : régularisées en fin d'année)

Chapitre 67 : En baisse : en 2018 reversement excédent budget Eau au SDEAU – Pour 2019, le Conseil a décidé de ne pas reverser l'excédent de fonctionnement du budget assainissement à la CAC – Seul l'excédent d'investissement a été reversé.

042 : amortissements : intégrations des frais d'études non suivies de réalisation à amortir en plus cette année

014 : 275 000€ FNGIR + 17 581 FPIC

Monsieur le Maire tient à faire un aparté, car il a reçu la décision du Conseil Municipal de « Les Moitiers d'Allonne » ayant voté un fonds de concours à la Commune à hauteur de 10 000€ pour la construction d'un abri SNSM. Il remercie cette collectivité et espère que d'autres communes engageront la même démarche afin que ce projet puisse aboutir.

RECETTES Section de Fonctionnement	
Chapitre	Propositions 2019
002, Excédent antérieur reporté	888 815.34
013, Aténuation de charges	20 000.00
70 Produits des services	77 550.00
73, Impôts et Taxes	2 532 958.00
74, Dotations et participations	909 319.00
75, Autres produits de gestion courante	175 500.00
76, Produits financiers	6.00
77 produits exceptionnels	13 000.00
042 Opérations d'ordre entre section	15 000.00
TOTAL	4 632 148.34

013 : prévision remboursement assurance arrêts de maladie.

70 : Produits des services

En baisse, car il n'y a plus de personnel mis à disposition à la CAC. Une somme est inscrite pour les interventions de Sabrina à la CAC pour un trimestre 2019 et pour l'année 2018 (8 000€)

73 : Impôts et taxes :

Réception de l'Etat par les services fiscaux : Taxes locales : 1 597 691€

(pas de hausse des taux, mais fluctuation des bases) – Droits de mutation pour 170 000€

74 : Dotations et participations :

DGF : 431 000€ (calcul estimatif par AMF – Pas de notification des montants à ce jour)

Inscriptions des AC de la CAC : 418 232 + 226 435° pour les services communs

(rien sur la base nautique en l'attente de clarté sur le devenir de ce bâtiment)

Reversement du contingent d'aide sociale : 126 000€

75 : Loyers et centre d'accueil (plus de loyers perçus de la Trésorerie, mais le gymclub verse 500€ par mois) un appartement de Carteret est libre depuis plusieurs mois, il va être remis en location après rénovation.

77 : Remboursements sinistres, rattachement des ICNE...

042 : Travaux en Régie : Lorsque les services effectuent des travaux sur les bâtiments en lieu et place d'une entreprise, les dépenses (matériaux, personnel) sont réglés sur la section de fonctionnement – En

fin d'année, il est possible de faire un état des dépenses et de « basculer » ces sommes en investissement (la même somme est donc inscrite en dépenses d'investissement)

Section d'investissement :

Monsieur Le Maire présente en détail les dépenses d'investissements prévues en 2019 :

DÉPENSES INVESTISSEMENT 2019				
001	Déficit antérieur reporté		318 309.86	318 309.86
1068	reversement excédent budget EU		237 783.98	237 783.98
16			306 949.89	306 949.89
2031-500	MO Bd Maritime		35 590.00	35 590.00
2031	Etude restauration généralisée Eglise		24 000.00	24 000.00
2031	Divers		10 000.00	10 000.00
	TOTAL 2031		69 590.00	69 590.00
204182	Effacement réseaux SDEM		12 000.00	12 000.00
20422	Effacement réseaux Orange		6 000.00	6 000.00
	TOTAL 204		18 000.00	18 000.00
	Chapitre 21			0.00
2111	Acquisitions		20 000.00	20 000.00
2128	Autre Aménagement terrains (réfection partielle clôture tennis)		4 312.00	4 312.00
21311	Archives sous sol Mairie		15 000.00	15 000.00
21312	Ecole Mise en place d'un PPMS Filaire		14 900.00	14 900.00
21312	Remplacement 4 menuiseries		8 110.00	8 110.00
21312	Matériel ddé par directrice vidéo, siège...		4 000.00	4 000.00
21318	Menuiseries C. Accueil 2ème tranche		25 200.00	25 200.00
21318	Centre E. Godey Prises chambres		5 000.00	5 000.00
21318	Centre E. Godey Application Isolation		7 000.00	7 000.00
21318	Centre E. Godey et Salle Doults Chgt Chaudières		32 890.00	32 890.00
21318	Vieille Eglise - Réfection Joints		4 900.00	4 900.00
21318	Réfection sanitaires Potinière		4 500.00	4 500.00
21318	Chaudière La Poste		1 085.90	1 085.90
21318	Régularisation Inventaire La Poste		245 215.05	245 215.05
21316	Columbariums Ct (2018) et B(2019)	4 347.96	4 800.00	9 147.96
21316	Banc jardin souvenir		1 840.00	1 840.00
21316	Engazonnement Cimetièrre Carteret		3 500.00	3 500.00
2135	Manifs Armoire Electrique		1 500.00	1 500.00
2135	Sanitaires automatiques Place Mairie		37 300.00	37 300.00
2135	Divers		15 000.00	15 000.00
2145	Enrochement 50m² Digue drouet		14 940.00	14 940.00
2152	Gablons (580) et mobilier urbain 10200		11 000.00	11 000.00
21538	Autres réseaux effacement réseaux		10 000.00	10 000.00
2156	Matériel de secours		1 000.00	1 000.00
2158	Matériel ou outillage technique		3 000.00	3 000.00
2158	Divers		2 000.00	2 000.00
21578	Matériel de voirie		5 000.00	5 000.00
2182	Matériel roulant Balayeuse		72 000.00	72 000.00
2182	tondeuse		550.00	550.00
2182	Porteur		27 000.00	27 000.00
2183	Matériel Bureau et Informatique	1 098.00	8 000.00	9 098.00
2188	Matériel autre que technique			0.00
	ieux (à côté skate park) et parking havre		25 000.00	25 000.00
	Divers pour écoles, sports:..		10 000.00	10 000.00
	TOTAL 21		645 542.95	650 988.91

Il précise que le Conseil a voté le reversement du seul excédent de la section investissement du Budget Assainissement à l'Agglomération et que cette somme est inscrite au projet de budget.

2313	Travaux accessibilité		10 000.00	10 000.00
2313-420	Accessibilité Eglise		10 000.00	10 000.00
2313	Divers		10 000.00	10 000.00
2313-151	Chapelle Saint Louis		2 947.20	2 947.20
2313-151	Chapelle Saint Louis		25 000.00	25 000.00
2313-310	Local SNSM		50 000.00	50 000.00
TOTAL 2313			107 947.20	107 947.20
2315-095	Relamping 2ème tranche		23 000.00	23 000.00
2315-095	Divers		15 000.00	15 000.00
2315-095	Eiffage Chemin des planquettes	10 059.84		10 059.84
2315-095	Eclairage Passage Piéton Av. République		10 520.00	10 520.00
2315-128	Parking Rue P Coubertin+salle sports		18 847.00	18 847.00
	Rue du Bas Hamet		22 330.00	22 330.00
	Rue du Bocage		43 000.00	43 000.00
	Rue Léon Barette - première tranche		10 750.00	10 750.00
	Rue Léon Barette - 2ème tranche		14 700.00	14 700.00
	Soutènement parking dessous le bourg		97 175.00	97 175.00
2315-128	Aménagement Parking déporté Valnotte-1ère tranche		145 000.00	145 000.00
2315-500	Aménagement Bd Maritime		1 020 000.00	1 020 000.00
2315-510	Aménagement parking du havre		18 839.28	18 839.28
TOTAL 2315			1 439 161.28	1 449 221.12
040/2313	Travaux en Régie		15 000.00	15 000.00
261	Participation SPL TOURISME		4 473.00	4 473.00
041/2145	Enrochements (Intégration études déf contre mer)		68 907.90	68 907.90
041/21318	Intégration études diverse ateliers, skate park...		24 998.70	24 998.70
041/21311	Intégration études Mairie		5 980.00	5 980.00
041/21532	Intégration frais Insertion château eau		890.34	890.34
041	Opération patrimoniales TOTAL		100 776.94	100 776.94
TOTAUX DEPENSES INVESTISSEMENT 2019		15 505.80	3 263 535.10	3 279 040.90

Il précise que chaque conseiller a pu s'exprimer sur ce projet lors de la commission des finances et que quelques modifications ont été validées.

Il souligne que la Commune a inscrit une somme de 50 000^e pour la construction de l'abri SNSM. Il précise également que dans l'étude d'impact du projet d'extension portuaire, il est prévu un parking déporté. Celui du marché (le Valnotte) convient tout à fait. Une somme est inscrite pour une première tranche de travaux d'aménagement pour la végétalisation de ce parking, en effet, étant situé à l'entrée du secteur de Carteret, il semble judicieux de réaliser un aménagement esthétique végétalisé plutôt que qu'un aménagement type bitume.

Le gros investissement 2019 sera l'aménagement du boulevard Maritime, dont le financement est assuré par environ 80% de subventions.

Au sujet des gabions, Delphine JIMENEZ et Sébastien RACHINE demandent la possibilité d'installer une assise bois sur certains endroits, à effet de bancs.

RECETTES INVESTISSEMENT 2019				
10222	FCTVA 2018		126 000.00	126 000.00
10223	Taxe d'aménagement		40 000.00	40 000.00
1068	Réserves		254 815.66	254 815.66
10251	Dons et legs en capital (amis de la chapelle)		20 000.00	20 000.00
TOTAL Chapitre 10			440 815.66	440 815.66

13	Réserve parlementaire Skate Park	4 000.00		4 000.00
	Leader Skate Park		40 000.00	40 000.00
	Subvention Etude restauration généralisée Eglise (DR)		12 000.00	12 000.00
	Subvention Etude restauration généralisée Eglise (CD)		3 000.00	3 000.00
	DETR 2ème tranche Menuiseries CEG		8 234.20	8 234.20
	DETR 2ème tranche relamping		7 921.90	7 921.90
	Fonds de concours EP (SDEM)		6 747.66	6 747.66
	Subvention EDF Grand Chantier		40 000.00	40 000.00
	Subvention CPS Bd Maritime (CD50)		310 855.00	310 855.00
	Subvention CPS Skate Park (CD 50)		77 032.00	77 032.00
	Subvention CPS MAM (CD5)		16 827.00	16 827.00
	Subvention CAF (MAM)		8 000.00	8 000.00
	Subvention Région Bd Maritime		255 000.00	255 000.00
	DETR Maïrie		4 917.15	4 917.15
	DETR Boulevard Maritime		122 000.00	122 000.00
TOTAL Chapitre 13			912 534.91	916 534.91
24	Produit des cessions	75 000.00	143 600.00	218 600.00
				0.00
21311	Régularisation inventaire La Poste		245 215.05	245 215.05
040	Dotations aux amortissements		38 930.30	38 930.30
041-2031	Intégration des frais d'études		99 886.60	99 886.60
041-2033	Intégration des frais d'insertion		890.34	890.34
041	Compte 2031 recettes Intégration frais d'études		100 776.94	100 776.94
16	Emprunt			
021	Virement de la section de fonct.			1 318 168.04
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			1 636 657.81	3 279 040.90

Monsieur Le Maire fait remarquer que les subventions pour l'aménagement du Boulevard maritime de Barneville-Plage s'élèvent à environ 687 000€ (sur un total HT de dépenses estimé à 850 000€)

L'excédent de fonctionnement (autofinancement) permet cette année de ne pas envisager d'emprunt pour équilibrer le budget.

Il est satisfait et remercie les services pour leur implication dans le suivi et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il salue à cet effet l'engagement de Monsieur MARION, ainsi que celui de tous les employés municipaux.

Budget Portuaire 2019 :

Fonctionnement -Dépenses :	Propositions 2019
002 Résultat exploitation reporté	
011 - Charges à caractère général	300 875.00
012 - Charges de Personnel	190 972.00
042 - Dotations aux amortissements	57 118.37

65 - Autres charges de gestion courante	31 100.00
66- Intérêts des emprunts	5 587.77
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00
TOTAL	587 653.14
023 - Virement à la section d'investissement	173 848.67
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	761 501.81

Sur le chapitre 011 : 50 000€ sont inscrits pour le désensablement. L'opération de printemps est d'ailleurs terminée et les prix cette année étaient relativement intéressants.

Sont également inscrits sur ce chapitre, comme pour le budget communal, les dépenses relatives aux contrats ASTRE.

La concession portuaire (environ 26 000€) est quant à elle, inscrite sur le chapitre 65 à compter de cette année.

Le chapitre 012 est en baisse car les dépenses ASTRE sont inscrites sur le chapitre 011 – Jean-Marc Hébert a fait valoir ses droits à la retraite au 30.06.2019- Un saisonnier est recruté pour les mois de Juillet et Août 2019.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002- Résultat d'exploitation reporté	66582.81
013 - Atténuation de charges	
042- Opérations d'ordre entre sections	33869
70- Vente de produits, prestations	650000
74- Subvention d'exploitation	
75 - Autres produits de gestion courante	500
77 - Produits exceptionnels	10550
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	761 501.81

Les recettes proviennent essentiellement des locations des anneaux dans le bassin, de la partie commerce et pêche pour une légère part et des locations diverses de bureaux, terrasses, yacht club...

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2019
001- Solde reporté (déficit)	157 499.60
040 - Opérations d'ordre entre sections	33 869.00
041- Opérations patrimoniales	
16 Emprunts et dettes assimilés	64 600.00
20 Immobilisations incorporelles	2 000.00
21 Immobilisations corporelles	119 122.00
23 Immobilisations en cours	18 000.00
TOTAL	395 090.60

Les dépenses d'investissement concernent :

Le remplacement du camion FORD, le changement des mitigeurs des douches en remplacement des jetons, pour une facilité de gestion et pour une économie d'eau (avec un jeton, l'eau chaude coulait pendant environ 7mn, avec les boutons pressoirs, l'économie est assurée).

92 000€ sont toujours inscrits pour une solution de remboursement de la somme réglée par la Commune au titre de la participation auprès du Conseil Départemental des travaux de réfection du quai d'armement.

Et au chapitre 23 les 18 000€ correspondent aux investissements pour la mise aux normes de la gare maritime (menuiseries extérieures et vitres pour l'aubette)

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2019
001, Excédent antérieur reporté	
021 - virement de la section de fonct.	173 848.67
040 - Opérations d'ordre entre sections	57 118.37
041- Opérations patrimoniales	
10 Dotations, fonds divers, réserves	81 394.15
23 - Immobilisations en cours	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunt en euros	82 729.41
TOTAL	395 090.60

Un emprunt est inscrit pour l'équilibre du budget mais ne sera réalisé que si la solution pour le remboursement des 92 000€ à la commune est envisageable.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets présentés.

David LEGOUET tient à souligner qu'en début de mandat, Monsieur le Maire avait annoncé que son objectif était de réduire l'endettement et les dépenses publiques, c'est chose faite et Il tient à féliciter l'action menée.

6 – Vote du taux des impôts locaux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux appliqués en 2018, à savoir :

Taux Taxe d'habitation :	8.09%
Taxe Foncière :	21.64%
Taxe Foncière Non Bâti :	20.12%

Monsieur Le Maire rappelle que depuis 8 années consécutives, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés sur la commune de Barneville-Carteret.

7 – Durée des amortissements relatifs aux études non suivies de réalisation

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que lorsque certaines études dont les montants sont inscrits en section d'investissement ne sont pas suivies de réalisation de travaux, (exemple les études réalisées en 2013 pour le Pôle santé qui a été finalement réalisé par le secteur privé), il convient de les amortir puisqu'elles ne peuvent être rattachées à des travaux ou une construction.

C'est le cas cette année avec divers frais d'études (et ou d'insertion dans la presse).

Il est donc nécessaire d'approuver la durée d'amortissement de ces études qui peut être proposée à hauteur de 5 années.

8 - Mise en place du RIFSEEP – Nouveau Régime Indemnitaire (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire actuel, en partie, n'a plus de bases légales car certaines indemnités ont été supprimées par le législateur.

Le régime indemnitaire de la Fonction Publique territoriale est toujours appliqué par rapport au régime indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat, la règle étant que ce dernier ne doit en aucune manière être plus favorable pour la fonction publique territoriale.

Actuellement diverses indemnités sont versées selon les grades. Le but du nouveau régime est d'unifier ces indemnités en tenant compte certes des grades, mais aussi des missions exercées, de l'engagement professionnel et de l'expertise des agents.

Il se compose en deux parties :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)
- Et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Cette deuxième partie permet à Monsieur Le Maire d'attribuer ou non ce complément au vu par exemple des résultats de l'entretien annuel d'évaluation. Il peut être versé une année et pas l'autre, ce n'est pas un acquis mais cela permet une certaine reconnaissance du travail accompli par certains tout au long de l'année ou bien pour une mission particulière.

Pour appliquer ce nouveau régime indemnitaire, il est nécessaire de classer par groupe les grades, les fonctions... ainsi, un certain montant de prime correspond à un groupe. Ce travail a été réalisé et la proposition a reçu l'aval du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Trois catégories existent dans la fonction publique :

- Catégorie A (Attachés, Ingénieurs...)
- Catégorie B (Techniciens, rédacteurs..)
- Catégorie C (Adjoint Administratifs, Adjointes Techniques, Agents de Maîtrise, Adjoint du Patrimoine...)

Pour le RIFSEEP : A chacune de ces catégories est ensuite affecté un groupe selon les missions exercées

Groupe « Fonction Emploi »	Critères
A1 – Direction Générale	Management, transversalité, pilotage...
B1 – Chef de Service ou de structure	Equipe technique ou responsabilité d'un service, connaissances particulières liées aux fonctions...
C1 – Chef d'équipe, gestionnaire, comptable, agent d'Etat civil...	Encadrement opérationnel, connaissances, polyvalence..
C2 – Agent d'exécution, agent d'accueil	

La règle en matière de gestion du Personnel et d'attribution des primes est que le Conseil Municipal valide le principe et les taux ou montants et c'est Monsieur Le Maire, seul responsable du Personnel qui décide de l'attribution par arrêté individuel.

Selon les différents grades, groupes et critères, un montant est fixé.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil d'instituer le RIFSEEP avec les taux maximum autorisés.

Il décidera ensuite de l'attribution pour chaque agent.

Pour information, il a prévu de maintenir les montants actuellement perçus et qui seront transposés à l'IFSE. Il verra au cas par cas en fin d'année à qui et à quelle hauteur il attribuera le CIA.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la mise en place du RIFSEEP aux taux maximums autorisés.

9 - Modification du Tableau des Emplois Communaux :

Patrice BELLIER, Garde Champêtre Principal a été proposé à un avancement au Grade de Garde Champêtre Principal Chef et cette proposition a été validée par la Commission Administrative Paritaire.

Pierrick LEDARD a été admis à l'examen Professionnel d'Agent de Maîtrise.

Il est proposé la création des deux postes correspondants afin que ces deux agents puissent bénéficier de leur nouveau grade. Les deux postes actuellement occupés seront supprimés après avis du CTP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création des deux postes proposés.

10 - Convention avec ASTRE :

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune fait appel depuis environ 15 ans aux services du Personnel « ASTRE ». Un contrat ainsi qu'un relevé d'heures sont signés chaque mois avec chacun des agents.

Cependant, la nouvelle comptable considère que faire appel à ASTRE, malgré le caractère « insertion » de cette association, relève d'une prestation de service et qu'à ce titre, une convention doit être signée entre les deux Parties.

ASTRE a donc transmis deux conventions, l'une pour la commune et l'autre pour le port. Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ces conventions. Accord à l'unanimité.

11 - Installation d'un distributeur d'huitres et coquillages Place Flandres Dunkerque :

Monsieur Le Maire a reçu une personne qui aurait le projet d'installer un distributeur d'huitres et moules Place Flandres Dunkerque. La création d'une plateforme avec réseaux sera nécessaire. Monsieur Le Maire souhaite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

Cependant Monsieur Le Maire estime que l'endroit semble peu approprié, il propose plutôt l'espace entre la gare et les sanitaires publics.

Une discussion est engagée concernant le bienfondé de cette demande sur un secteur où il y a des restaurateurs, des pêcheurs, un marché...

Le principe de libre concurrence peut être appliqué et finalement, après quelques discussions, le principe est validé à l'unanimité. Une réflexion sera menée pour déterminer le montant de la location qui sera appliquée si la personne est intéressée par le nouvel emplacement. Un loyer de 100 à 150 euros est envisagé.

Pour information, il dispose déjà de ce type de « libre-service » ailleurs et notamment à CAEN.

12 -Vote des subventions :

Le Conseil valide à l'unanimité le montant des subventions suivantes, après quelques modifications :

SUBVENTIONS 2019

ANIMATIONS	Propositions 2019
Fête des Pirates	1500
Gulf Stream Jazz Festival	7000

Polo	1500
Sous-total	10000
LOISIRS	
Les cadres de Léa	130
Club de reliure	
Sous-total	130
CULTURE	
Art Bc	1500
Chorale Intermède	400
Chorale Vesperis	400
Jumelage Allemagne* (500 + 300 pour salle repas)	1200
Jumelage Anglo Normand (déplacement jeux jersey normandie)	
Ecole du cirque Sol'Air	2200
Asso Musicale "A voile"	
Harmoniques	5000
Sous-total	10700
DIVERS	
Association des vétérans en Normandie	150
Train touristique	
Sous-total	150
EDUCATION	
APE	
Clos des sources	3120
Sous-total	3120
SOCIAL	
ASP Soins palliatifs	400
Croix Rouge	100
Banque Alimentaire	500
Secours Catholique	500
Ligue contre le cancer	100
Asso Normande d'entraide aux handicapés physiques	50
Sclérose en plaque	200
MFR Valognes	
MFR Balleroy	100
Restos du Cœur	500
Sous-total	2450
EXTERIEUR	
SPA Cherbourg	50
C.P.I.E. LESSAY	300
Sous-total	350

SPORTS	
Aviron	4500
Aviron sous réserve embauche	6000
Courir ensemble	3300
La barjo	
Goëlette	
Football	4000
Musculation	
Horse Ball	3000
judo	1500
Judo exceptionnelle achat tatamis	400
Tennis	500
Tennis de table	800
Tennis de table (achat table)	
Voile	10000
OMSN	
Sponsoring Pierrick Ledard	1500
Sponsoring Baptise FAUVEL	500
Sous-total	36000
TOTAL	62900

Subventions Ancien Pôle de proximité transférées

Délibération d'approbation : Conseil Municipal du 05/02/2019

Ne seront versées que lorsque l'attribution de compensation de la CAC sera perçue.

Havre des Arts	932
Amicale Pompiers BCT	1064
Amicale Pompiers PB	1081
CAP	2641
USP	7706
FSE Collège	622
Ass Parents Collège	622
Ass Sportive Collège	559
Collège PB	4661
SAG	7768
TOTAL	27656

Pour le Jazz, Monsieur Le Maire souligne que c'est un bel évènement et que la programmation 2019 est à la hauteur de celle de 2018.

Delphine JIMENEZ-GRENIER demande si cela peut créer un problème aux autres festivals ? Il lui est répondu par la négative.

13 - Autorisation de défense de la Commune – Diverses affaires d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à faire appel à Maître SAVEREUX pour défendre les intérêts de la commune dans plusieurs affaires d'urbanisme.

Il s'agit de l'affaire LEBRUN devant la Cour Administrative d'Appel et de l'affaire MAUGER devant le Tribunal Administratif de Caen.

14 - Participation aux dépenses scolaires – Communes extérieures :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune de « Les Moitiers d'Allonne » a transmis l'état des sommes dues au titre de la participation aux dépenses de fonctionnement pour les enfants de Barneville-Carteret scolarisés en primaire à l'école des Chardons Bleus.

5 Enfants domiciliés à Barneville-Carteret suivent leur scolarité à l'école des Chardons Bleus :

Thelma BEHAGLE, Lily et Justine BOUCHARD, Salomé GONANO et Tara OESTEREICH.

Ces 5 enfants bénéficient d'une dérogation de la Commune de Barneville-Carteret.

Le montant pour ces 5 enfants est de 2500€ (500€ par enfant primaire)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante.

Informations :

Monsieur Le Maire précise que la commune est dorénavant « connectée ». Un contrat a été passé avec la société IMAGINA – A chaque passage devant une balise connectée Bluetooth, une alerte sera indiquée et des pages d'information, seront accessibles sur les smartphones Il a conseillé à IMAGINA de prendre contact avec l'Office de Tourisme du Cotentin pour que ce processus soit développé sur l'ensemble du territoire.

Nouvelles de l'Hôtel des Isles : José de Mello a fait appel de la décision de liquidation judiciaire. Des repreneurs se sont fait connaître mais avec une demande de baisse de loyer, ce que le propriétaire n'a à ce jour pas accepté. Il semblerait malheureusement que cet hôtel ne soit pas ouvert cette saison.

Monsieur le Maire a reçu un représentant AXA Assurances pour une réflexion sur la mise en place d'une mutuelle sur l'ensemble du territoire. Il s'agirait d'un contrat « groupe » dont le principe est que plus il y a d'adhérents, plus les tarifs sont négociables.

Après diverses discussions, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

Enfin, il précise que la première exposition de la Salle du Parc se déroulera du 19 avril au 22 Avril 2019.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.

Vu, Le Maire,
Pierre GEHANNE,

